

PROAGRI

INSTALLATION

Formalisation du dossier de demandes d'aides JA (étape 3)

Pour **BÂTIR UN PROJET SOLIDE** et réussir votre installation, la Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement en 3 étapes pour faire les bons choix ; cette prestation étant l'étape 3.

Vous êtes : porteur d'un projet agricole demandant la Dotation Jeune Agriculteur

Vous souhaitez

- être accompagné dans vos démarches pour obtenir les aides à l'installation
- réaliser votre plan d'entreprise
- formaliser votre dossier de demande d'aides à l'installation (DJA)

Nous vous proposons

- de formaliser votre Plan d'Entreprise
- de rédiger le document de demande d'aides
- de préparer et transmettre votre dossier au service pré-instructeur

Important : la réalisation du Plan d'Entreprise est obligatoire si vous demandez une Dotation Jeune Agriculteur.

Modalités

- Prestation individuelle
- Rendez-vous préalable au bureau du conseiller
- Formalisation des documents administratifs
- Durée : 1 jour



Les avantages PROAGRI

- Un conseiller d'entreprise dédié tout au long de votre projet
- Un conseil global pour mettre en cohérence tous les aspects de votre projet : économiques, techniques, réglementaires et administratifs
- Des services spécialisés pour répondre à vos besoins spécifiques
- Un appui dans vos relations avec vos partenaires : banques, administration...
- Des comptes rendus à chaque étape



INFOS PRATIQUES

MODALITÉS, TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE



Magali NARDINI
Assistante service Installation
04 94 99 74 00
magali.nardini@var.chambagri.fr
www.chambre-agriculture83.fr

